



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du 4 novembre 2019

Délibération n° 2019-3871

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Collèges publics - Dotations complémentaires 2019

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claïsse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 4 novembre 2019****Délibération n° 2019-3871**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges publics - Dotations complémentaires 2019**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application de l'article L 213-2 du code de l'éducation et dans le cadre de ses compétences, la Métropole de Lyon a l'obligation de doter les collèges publics et les collèges privés, sous contrat d'association avec l'État, des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.

La dotation annuelle a été adoptée par délibération du Conseil n° 2018-2987 du 17 septembre 2018. Des dotations complémentaires peuvent être versées aux collèges pour des dépenses qu'ils ne peuvent pas financer.

**I - Dotations complémentaires aux dotations de fonctionnement 2019****1° - Dotations pour dépenses de viabilisation, consolidation du fonds de roulement, maintenance****Collège Molière à Lyon 3°**

Le collège a constaté une forte augmentation de ses dépenses de gaz liées à la hausse des prix de l'énergie. Sa situation financière ne lui permet pas d'y répondre. Il est proposé une dotation complémentaire de 6 000 €.

**Collège Les Batières à Lyon 5°**

Le collège a constaté une forte augmentation de ses dépenses de gaz et d'électricité liées à la hausse des prix de l'énergie. Sa situation financière ne lui permet pas d'y répondre. Il est proposé une dotation complémentaire de 20 000 €.

**Collège Paul Vallon à Givors**

L'examen des comptes financiers 2018 permet de constater une dégradation des réserves de l'établissement du fait de prélèvements pour faire face à des dépenses de viabilisation. Le fonds de roulement disponible se situe à ce jour à 9 000 € alors que la Métropole recommande un minimum de 38 000 €. Afin de restaurer l'autonomie financière de l'établissement, il est proposé une dotation complémentaire de 15 000 €.

**Collège Jean Perrin à Lyon 9°**

Le collège a sollicité la prise en charge de la réparation de son ascenseur. Le collège, n'ayant pas transféré à la Métropole la maintenance ascenseur, doit faire l'avance des frais malgré une situation financière dégradée. Il est proposé d'attribuer une dotation complémentaire de 5 000 € et de demander à l'établissement le transfert de la maintenance ascenseur aux services métropolitains.

## **2° - Dotations complémentaires liées à une hausse des surfaces et des effectifs**

### **Collège Georges Clémenceau à Lyon 7°**

Le collège bénéficiera à partir de janvier 2020 de l'installation de 850 m<sup>2</sup> de salles d'enseignement modulaires et accueillera des effectifs supplémentaires. Le complément de dotation correspondant à cette extension et à cette augmentation d'effectifs s'élève à 2 500 €.

### **Collège Alain à Saint Fons**

Le collège bénéficie depuis la rentrée scolaire 2019-2020 de la création d'une annexe permettant l'accueil de 12 divisions supplémentaires soit 300 élèves. Le complément de dotation correspondant à la hausse des effectifs s'élève à 3 700 €.

## **II - Dotations complémentaires aux dotations de transport vers les sites sportifs 2018/2019**

### **Collège Ampère à Lyon 2°**

La situation géographique du collège et l'insuffisance d'équipements sportifs de proximité impliquent une répartition des activités sportives sur de multiples sites, ce qui rend complexe la programmation des séances d'EPS et nécessite un ajustement. Il est proposé une dotation complémentaire de 5 000 €.

### **Collège Gabriel Rosset à Lyon 7°**

Les effectifs de ce collège situé en zone réseau d'éducation prioritaire (REP) augmentent chaque année et se répercutent sur les besoins de transport. Une dotation complémentaire de 12 000 € est proposée.

### **Collège Marcel Pagnol à Pierre Bénite**

Les enseignants ont obtenu des créneaux supplémentaires en cours d'année, ce qui a nécessité des transports non prévus initialement. Il est proposé une dotation complémentaire de 1 000 €.

### **Collège Jean Giono à Saint Genis Laval**

Le collège sollicite un complément pour couvrir ses dépenses de transport. Il est proposé une dotation complémentaire de 1 000 €.

### **Collège Jacques Duclos à Vaulx en Velin**

Le collège sollicite un complément pour couvrir ses dépenses de transport. Il est proposé une dotation complémentaire de 8 000 €.

### **Collège Notre Dame des Minimes à Lyon 5°**

Par délibération du Conseil n° 2015-0854 du 10 décembre 2015, la Métropole a reconduit le dispositif existant pour les collèges privés. Une participation financière est accordée sur présentation des factures de l'année scolaire écoulée, dans la limite de 2 niveaux de classe et 10 séances. Il est proposé d'attribuer une dotation de 2 500 € correspondant aux déplacements pour des séances de natation et d'athlétisme.

Le montant total des dotations complémentaires s'élève à 81 700 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

## **DELIBERE**

**1° - Approuve** l'attribution d'une dotation complémentaire :

a) - aux dotations de fonctionnement 2019 :

- 6 000 € au collège Molière à Lyon 3° pour des dépenses de viabilisation,
- 20 000 € au collège Les Battières à Lyon 5° pour des dépenses de viabilisation,

- 15 000 € au collège Paul Vallon à Givors pour consolider le fonds de roulement,
- 5 000 € au collège Jean Perrin à Lyon 9° pour des dépenses de maintenance,
- 2 500 € au collège Clémenceau à Lyon 7° pour tenir compte de l'augmentation des surfaces et des effectifs,
- 3 700 € au collège Alain à Saint Fons pour tenir compte de l'augmentation des effectifs,

b) - aux dotations de transports vers les sites sportifs 2018-2019 :

- 5 000 € au collège Ampère à Lyon 2°,
- 12 000 € au collège Gabriel Rosset à Lyon 7°,
- 1 000 € au collège Marcel Pagnol à Pierre Bénite,
- 1 000 € au collège Jean Giono à Saint Genis Laval,
- 8 000 € au collège Jacques Duclos à Vaulx en Velin,
- 2 500 € au collège Notre Dame des Minimes à Lyon 5°.

**2° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit un montant de 81 700 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P34O3330A pour les dotations complémentaires et opération n° 0P34O3448A pour les dotations aux transports vers les sites EPS.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.**